

EXECUTOIRE, compte tenu de
La transmission en Préfecture FAITE le 26 DEC. 2022
l'affichage FAIT le 26 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
028-272800020-20221214-DEL02CA14122022-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022

Du registre des délibérations du Conseil d'Administration a été extrait ce qui suit :

Séance du : 14/12/2022

Étaient présents : Monsieur GORGES, Président. Madame FROMONT, Vice-Présidente.

Messieurs ANQUETIL, AUDAT, BONNET, FRICHE, GAUDEMER, HERRERA, MASSELUS, PIONNIER et VALLEE, Administrateurs. Mesdames ASSRI-SETTI, CRESSAN, DUTARTRE, GADIO, MILON et SABA, Administrateurs. Monsieur MARTINO, Représentant de la Direction Départementale des Territoires et de l'Etat.

Absents ayant donné procuration : Mesdames GOUBET, LEMARCHAND et M'FADDEL, Administrateurs. Messieurs GAUTHIER et PRAUD, Administrateurs.

Absentes excusées : Mesdames BONTHOUX, COMBES-SANTONJA et CORNILLARD, Administrateurs.

Absents : Madame PERRINEAU et Monsieur REPELLIN, Administrateurs.

=

(2)

Direction Générale.

Installation des Administrateurs représentant les locataires au sein du Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat.

Il est exposé ce qui suit :

Le vendredi 25 novembre 2022, il a été procédé au dépouillement des résultats des élections des représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat.

Cinq administrateurs ont été désignés à l'issue de ce scrutin dont les modalités sont définies par l'article R-421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Les sièges reviennent à chaque liste, en fonction du résultat du scrutin et sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste. Les autres personnes figurant sur la liste, succèdent dans l'ordre où elles y sont inscrites, aux représentants qui cessent leurs fonctions avant l'expiration de la durée normale de leur mandat.

Deux listes étaient en présence pour ce scrutin, à savoir par ordre alphabétique :

- Association Force Ouvrière des Consommateurs - AFOC ;
- Fédération des Familles de France - FFF.

Les résultats de ce scrutin sont les suivants :

- AFOC : 315 voix, soit 2 sièges ;

- Familles de France : 434 voix, soit 3 sièges.

Ont été ainsi déclarés élus :

- Familles de France : Madame ASSRI-SETTI Malika (candidat sortant), Monsieur FRICHE Joël (candidat sortant) et Madame GOUBET Simone.
- AFOC : Monsieur PIONNIER Arnault et Madame PAM GADIO Houraye.

Les représentants des locataires élus sont membres du Conseil d'Administration depuis la clôture des opérations de dépouillement, soit le 25 novembre 2022.

Pour information, Madame ASSRI-SETTI, Monsieur FRICHE, Monsieur BACLE, Madame MARC et Madame ROSSET qui siégeaient au sein du Conseil d'Administration étaient membres des instances suivantes :

- Bureau : Madame ASSRI-SETTI ;
- Commission d'Attribution des Logements : Madame ROSSET.
- En outre les représentants des locataires siégeaient es qualités au sein du Conseil de Concertation Locative.

Il convient de préciser qu'un représentant des locataires doit obligatoirement siéger au sein du Bureau en application de l'article R-421-12 du CCH et au sein de la Commission d'Attribution des Logements conformément à l'article R-441-9 du CCH.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- Prendre acte des résultats des élections des représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration ;
- Installer les élus dans leurs fonctions d'Administrateur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Prend acte des résultats des élections des représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration ;
- Installe les élus dans leurs fonctions d'Administrateur.

=



Pour expédition certifiée conforme,

Le Président

Jean-Pierre GORGES